

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 301

présenté par

M. Muet, M. Cahuzac, M. Sapin, Mme Filippetti, M. Eckert,
M. Emmanuelli, M. Balligand, M. Baert, M. Bartolone, M. Launay,
M. Nayrou, M. Carcenac, M. Bapt, M. Goua, M. Idiart, M. Claeys,
M. Jean-Louis Dumont, M. Bourguignon, M. Hollande, M. Moscovici,
M. Lurel, M. Habib, M. Vergnier, M. Lemasle, M. Rodet, Mme Girardin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant :

L'article 235 *ter* ZD du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Après le mot : « fixé », la fin du III est ainsi rédigée : « à 0,05 % à compter du 1^{er} novembre 2010. ».

2° Le IV est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de la loi de finances pour 2002 a été mise en place une taxe sur les transactions financières, de type taxe « Tobin » dont le taux devait être déterminé en référence à une décision du Conseil européen.

Il est proposé une mise en œuvre avancée du dispositif prévu en loi de finances pour 2002 par la fixation d'un taux de 0,05 % applicable à compter du 1er janvier 2011, dans un premier temps en France.

Les récentes déclarations du Président de la République à la tribune de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ne font que conforter cette proposition.

Le responsable de l'autorité britannique de surveillance des marchés, lord Adair Turner, a soutenu le principe d'une taxe financière pour prévenir une nouvelle bulle bancaire.

Sur 1.000 euros, il ne s'agirait que de 50 centimes. Appliquée à l'échelle mondiale, cette contribution pourrait rapporter aux environs de 100 milliards d'euros.

Un tel prélèvement participerait de la moralisation du système financier et pourrait apporter des ressources bienvenues aux pays en développement, au Fonds mondial contre le sida, le paludisme, la tuberculose...

C'est pourquoi le présent amendement se propose pour notre pays de traduire, dès à présent et en cohérence, ces paroles présidentielles en acte.

Ainsi, la France enverrait un signal bienvenu aux autres pays prêt à instituer un tel dispositif (Allemagne, Angleterre...).